

CERES (CERtifications EmploiS)

Dans un but d'amélioration constante, la mission des politiques de certifications professionnelles (MPCP) et la mission ingénierie des systèmes d'information (MISI) ont planifié la mise en production régulière de versions correctives pour CERES.

Évolutions apportées par la v1.7.0 :

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **la version 1.7.0 de CERES** est en production.
Cette version intègre les évolutions et correctifs listés ci-dessous :

Sessions

- [Contrôle inscription homonyme candidat](#)

Lors de l'inscription d'un candidat à une session, les centres seront avertis par un message lorsque le candidat possède un homonyme.

- [Demande DTE](#)

Pour les UD, la demande de DTE sera possible pour les sessions en statut des sessions « En préparation », « Convocations envoyées » et « Résultats soumis », pour lesquels aucune demande de DTE n'a été faite.

La demande de DTE ne sera plus possible pour les sessions au statut « Demande de DTE envoyée » et ne sera plus possible après validation de la session.

Rappel : la demande de DTE n'est pas possible pour les sessions au statut « Convocations envoyées » et « Résultats soumis », pour lesquelles une demande de DTE a été faite.

- Déblocage des sessions

Seul le profil DIRECCTE peut débloquent une session validée.

Très important : merci de veiller à vérifier que la session est validée avant de la débloquent.

Les DIRECCTE pourront débloquent deux fois maximum une session Titre ou une session Titre spécifique.

Les UD pourront connaître sur le tableau de bord le nombre de sessions Titres spécifiques non finalisées.

- Inscription d'un membre de jury après soumission des résultats

Pour les UD, il sera désormais impossible d'ajouter un membre de jury après la soumission des résultats par le centre.

- Déblocage - Case entretien final

Pour les UD, la case « Entretien final » est affichée sur la dernière session CCP débloquent d'un titre spécifique et d'un titre non spécifique.

- Responsable de session non modifiable après soumission des résultats

Pour les UD, il ne sera désormais impossible de modifier le responsable de session après la soumission des résultats par le centre.

- Processus de finalisation

Pour les UD, il sera désormais possible de finaliser une session titre spécifique non finalisée au bout de 3 mois et 1 semaine après la date de début de la session.

Pour les centres, il sera désormais possible de fournir les PJ des candidats au fil de l'eau.

- Annulation d'une session

Pour les centres, lors d'une annulation d'une session, la date d'annulation et l'utilisateur sont désormais affichés au niveau du bloc « Décision de l'annulation ».

Agréments

- Accorder une autorisation temporaire

La DGEFP pourra accorder une autorisation temporaire uniquement pour les agréments clôturés, arrivés à échéance en même temps que le titre.

Merci de faire un rappel aux centres de votre périmètre en ce sens.

- Message affiché lors de la validation d'un agrément

Pour les DIRECCTE, vous serez informés par un message d'alerte lorsqu'aucun compte n'est rattaché à un centre lors de la création d'un agrément pour ce centre.

Autres :

- Parchemins - Retranscription des communes comportant un « - »

Mise à jour du référentiel des communes de naissance comportant un –

- Titres spécifiques - Présentation de la PJ

Pour les centres, les dates d'enregistrement des PJ de l'ensemble des sessions liées à un TP seront désormais mémorisées afin de ne pas avoir à refournir les PJ.

- Habilitation Jury – Suppression des boutons d'action pour le profil Centre

Pour les centres, il ne sera plus possible d'intervenir sur une habilitation jury.

- Historique des données

Pour tous les utilisateurs de CERES, il sera désormais possible de visualiser les fiches candidats en mode brouillon, les titres professionnels acquis ou en cours d'acquisition.

Versions à venir de CERES

Les listes des correctifs mis en œuvre dans chaque version vous seront systématiquement communiquées afin de vous permettre d'identifier les points de blocage levés.

3 prochaines versions sont d'ores et déjà programmées :

Version	Date de mise en production prévisionnelle
1.7.1	Semaine 51
1.8	Début 2020
1.9	Fin 1er trimestre 2020



Contenu prévisionnel de la version

V 1.7.1

- [Jury] Habilitation jury pour CCS
- [Jury] Accès à une liste de jurys éditable avec téléphone et adresse
- [Jury] Évolution critère d'ancienneté jury
- [Jury] Actions pour une habilitation inactive sur un titre clôturé
- [Session] Processus Inscription/Désinscription Candidat
- [Session] Édition des convocations dans la cas où aucun candidat n'est inscrit
- [Session] Absence justifiée
- [Session] Prise en compte des résultats modifiés dans une session débloquée sur la fiche Candidat
- [Session] Édition des convocations - heure de convocation erronée



Contenu prévisionnel de la version

V 1.8

- [Module d'extraction] Revue des règles de gestion
- [Module Statistiques] Création d'un nouveau module
- [Entêtes] Ajout dans le bloc "Liste des Agréments"
- Case commentaire lors de la demande de DTE
- Validité d'une équivalence
- [Traçabilité] Candidats/Jurys/Agréments/Contrôles
- Revue des délais de programmation des sessions et de gestion des DTE
- [Habitations] Accès en Nouvelle Calédonie
- [Fiche Candidat] Bandeau - Mauvaise commune retranscrite pour la commune de naissance

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)